

## **Assemblée Générale du 21 février Villers Cotterêts**

### **Rapport moral**

Dans un premier temps permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans ce Collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts. Ils sont fort peu nombreux les collèges à porter le nom d'élus locaux. C'est dire qu'il a dû marquer son territoire. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Renou Principal de ce collège ainsi que Mme Fournier mandataire du foyer, pour la mise à disposition des locaux afin que nous puissions mener les travaux de cette AG qui portera sur l'année scolaire 2022/2023. Depuis deux ans maintenant, nous avons émis le souhait de délocaliser notre AG annuelle, histoire de ne pas rester dans notre « Cluster » chaunois et ainsi montrer sur l'ensemble du territoire axonais, les multiples activités que propose notre mouvement autour de la coopération scolaire. Pourquoi pas à travers ces AG itinérantes, inciter de nouveaux collègues à venir intégrer notre Conseil d'Administration ? Vous avez aussitôt répondu favorablement M le Principal et nous vous en remercions. Après la Thiérache l'an dernier, Villers-Cotterêts nous accueille cette année et une fois nos travaux terminés, nous aurons le privilège de poursuivre cette journée pour un moment culturel fort avec la découverte de la Cité internationale de la langue française.

Les différents rapports ont été mis en ligne depuis le 7 février 2024 par notre animatrice départementale et notre secrétaire. Nous espérons que le quorum pourra être atteint quant à la consultation des documents et que les différents rapports retiendront votre approbation.

### **La composition du CA :**

L'année d'exercice 2022-2023 nous a permis de faire entrer au sein du CA, une nouvelle administratrice, Mme Vanessa Purnelle, Professeur des Ecoles au cycle 3 à Bichancourt. Mme Purnelle s'est très rapidement investie au sein de nos CA et de ses commissions dans lesquelles elle prend une part active. Comme l'an dernier, permettez-moi tout particulièrement de saluer le travail de Mme Catherine Bédu en tant que trésorière. Je vous l'assure, ce n'est pas le poste le plus facile de notre association, Mme Bédu donne une journée par semaine de son temps et parfois plus, pour veiller au grain et aux grains. Ce poste stratégique a été renforcé cette année par Mme Carpentier Isabelle, trésorière-adjointe en charge des adhésions. Ces nombreux et longs moments passés au sein de notre siège permettent de soulager les travaux de notre animatrice qui peut se consacrer et se recentrer sur les activités pédagogiques du mouvement. Différentes commissions ont été mises en place, dans lesquelles chaque administrateur trouve sa place.

Sur l'exercice sur lequel porte cette Assemblée Générale, nous étions au sein du CA, au nombre de 11. Pouvoirs compris, nous sommes quasiment tous représentés lors de ces moments d'échanges des instances décisionnelles de nos CA. Le quorum requis est toujours atteint et nos débats se tiennent dans un climat serein et constructif.

Au début de cette année, Christian Dumortier n'a pas souhaité renouveler son mandat après plus de 45 années passées au sein de l'OCCE. Personnellement, en 1987, sortant de l'Ecole Normale et nommé ZIL à Quessy-Cité, c'est à son contact que j'ai redécouvert l'OCCE et que j'y suis toujours. Le CA perd là un élément de très grande valeur, tant sa connaissance du mouvement mais également son expérience nous étaient à la fois précieuses et pertinentes.

Je le répète et le martèle à chaque Assemblée Générale, notre CA reste toujours ouvert. Il doit encore s'étoffer il peut et doit accueillir de nouveaux membres sur l'ensemble de notre territoire. Les conditions de travail y sont optimisées depuis la réalisation des travaux du siège. Notre AG décentralisée prouve que nous pouvons délocaliser également nos réunions statutaires.

### **Le siège : 49 bis rue Aristide Briand 02300 Chauny**

Voilà maintenant quatre années et demie que nous sommes au 49 rue Aristide Briand à Chauny. La totalité de nos mandataires l'a fort bien intégré.

Dans ce nouveau siège, nous y avons trouvé nos marques. Les travaux y sont terminés. Ce local qui nous appartient permet le bon fonctionnement de notre association dans de bonnes conditions. Il y a toujours une présence au siège du lundi au vendredi que ce soit notre animatrice, Séverine Hel, ou notre secrétaire Farah Verhoigne, revenue de son congé parental qui a retrouvé très rapidement ses marques pour optimiser le service.

Permettez-moi comme je l'avais fait l'an dernier de les saluer toutes les deux pour leur adaptation et leur professionnalisme. Aujourd'hui, tout est en ordre dans nos locaux. Nous disposons dorénavant d'un local adapté et fonctionnel aux besoins de l'AD 02. Vous y passez quand bon vous semble.

### **Relation avec le CAN, l'UR, les institutions et les associations amies**

Deux membres du CA de l'AD 02 étaient présents à Paris à l'AG Fédérale le 26 janvier dernier, Séverine Hel animatrice ainsi que Isabelle Voiret secrétaire-adjointe, représentaient l'OCCE 02. Lors de cette AG nationale, il a été soumis au vote une augmentation de la part fédérale de la cotisation, il nous faudra répercuter ce montant sur la cotisation qui sera demandée à la rentrée prochaine.

L'Union Régionale s'est réunie de nouveau cette année dans nos locaux pour évoquer les activités menées en commun par les trois animateurs et les administrateurs pour les Défi-Maths, mais également pour ce qui est de Picardie en poésie.

Pour ce qui est de l'Education Nationale, nous entretenons d'excellentes et cordiales relations avec madame la DASEN, Mme Albaric-Delpech, et Mr le DASEN adjoint, M. Pinel. Nous avons eu tout récemment un entretien avec Mr Pinel pour lui présenter nos activités. L'Institution est au fait de ce que notre AD 02 peut apporter, par ses activités coopératives mais aussi en termes de garanties sur la probité des mandataires pour ce qui est de la manipulation de l'argent dans nos coopératives scolaires.

Les associations amies : Nous essayons d'être représentés lors des AG de celles-ci, quand nous sommes invités.

## **Fonctionnement de l'AD, Fonctionnement au sein des coopératives**

### **Les animations pédagogiques**

Séverine Hel poursuit son travail d'animatrice départementale. Deux jours par semaine, elle se rend dans les coopératives qui font appel à ses services à la fois pour ce qui relève de la technique, mais surtout pour ce qui est de la pédagogie à travers les animations qu'elle propose. Je le rappelle, ses missions s'équilibrent, et sont réparties de la sorte :

- Le service aux mandataires et aux coopérateurs (formation, aide à la comptabilité et vérification)
- Les animations au sein des écoles et la gestion des actions à distance
- La communication aux coopératives (mails, site internet, lettres d'infos...)
- La dynamisation du CA à travers la mise en place d'espaces de réflexion
- Les relations avec les instances OCCE régionales et nationales (déclinaison et coordination des projets)
- Les relations avec l'Education Nationale et les partenaires de l'EN.
- Des missions de formations pour les nouveaux directeurs ou pour la fédération nationale.

Bien entendu, je n'oublierai pas d'associer le secrétariat avec Mme Farah Verhoigne à ces compliments mérités. Ce sont elles deux, Mme Hel et Mme Verhoigne qui ont la gestion au quotidien de l'AD 02. Toutes les deux sont en premières lignes.

### **Nos relations avec les Etablissements bancaires.**

Même si je disais l'an dernier que les relations s'étaient quelque peu améliorées avec La Banque Postale, car nous avons un nouvel interlocuteur qui avait saisi les problématiques liées à notre structure. Sur la forme, le dialogue est beaucoup plus facile, sur le fond les problèmes subsistent. La direction nationale de la Banque Postale, après deux rendez-vous avec le trésorier National de l'OCCE, n'a pas réussi, ni souhaité s'entendre avec nos représentants nationaux. La Banque Postale veut, à compter de la rentrée prochaine, nous proposer des frais de gestion de compte exorbitants. Augmentation qui ne saura être acceptée par nos mandataires, tant le montant sera élevé !

Un courrier a été récemment envoyé à tous les mandataires des coopératives pour les en informer et proposer ceux dont les comptes sont abrités par la Banque Postale des alternatives pour migrer vers d'autres établissements bancaires. Déjà, de nombreuses coopératives scolaires l'ont fait et en sont tout à fait satisfaites. Certaines banques ne priorisent pas les associations et coopératives du fait de la manipulation d'argent liquide. C'est le cas de la Banque Postale. Les montants de frais de gestion demandés nous le font clairement savoir.

La Caisse d'Epargne est la banque qui abrite à ce jour, le plus de nos coopératives, elle est prête à en accueillir d'autres si le besoin s'en fait sentir. Nous avons auprès d'elle, des interlocuteurs compétents, fiables à l'écoute de nos problématiques. Nous nous rencontrons régulièrement pour optimiser à la fois les relations avec les mandataires et la trésorerie du siège.

## Cotisation

Elle était à 2 € 20 par coopérateur pour l'année sur laquelle porte cette AG. Elle se déclinait de la sorte : 1 € 22 pour le national et 0 € 98 pour l'AD 02.

La hausse générale des prix, consommables, électricité, carburant, chauffage, etc... en fait de l'ensemble de nos charges font que l'AD 02 ne peut compenser seule ces augmentations sur ses fonds propres. Lors de la dernière Assemblée Générale Nationale, il a été voté une augmentation de 0 € 06 de la part fédérale. Ce montant sera répercuté sur les cotisations de nos coopérateurs. Enfin, lors de notre dernier CA en date du 23 janvier, nous avons décidé d'augmenter la part départementale de 0 € 05, afin de compenser l'inflation, portant ainsi la cotisation à 2 € 31 avec la répartition suivante :

1 € 28 part nationale  
1 € 03 part départementale

Nous proposerons donc une **cotisation à 2 € 31 pour l'année qui viendra (2024-2025)**.

## Les documents statutaires

Ce sont les bulletins d'adhésions/assurances et les CRFS (Compte Rendu Financier Statutaire). Ces documents sont primordiaux et il est impératif qu'ils nous soient rendus en temps et en heure : au 30 septembre pour le CRFS et au 31 octobre pour les bulletins d'adhésion/assurances. La collecte, à la fois des CRFS et des adhésions assurances sur l'exercice 2022/2023 a été encore meilleure que les années précédentes. Nous pouvons remarquer que la majeure partie des mandataires réalise cet exercice avec sérieux. Nos élèves et parents d'élèves coopérateurs doivent être affiliés et assurés au plus tôt. Les documents permettent d'attester auprès du DASEN et de l'Institution de la bonne gestion, de la probité des mandataires, et du respect de la vie statutaire obligatoire. Notre CAC, Commissaire aux Comptes a pu ainsi contrôler les coopératives en fonction de critères identifiables au point III de son rapport, validant ainsi l'approbation des comptes de l'ensemble de nos coopératives.

Nous rappelons que l'argent collecté par les coopératives doit essentiellement aller aux activités menées dans le cadre de projets décidés par les coopérateurs. La coopérative ne doit pas suppléer aux achats qui doivent être réalisés par d'autres structures (collectivités territoriales). Les achats de biens durables doivent figurer sur un cahier d'inventaires. La manipulation d'argent au sein de l'école par des élèves répond à un cadre légal qu'il nous faut absolument respecter.

Nous vivons dans une société qui éprouve le besoin de transparence qui plus est dans la manipulation de l'argent. Ces documents en attestent. Nous devons être irréprochables. Je sais que je peux compter sur vous.

Enfin, comme je l'évoque chaque année, notre CA a besoin de nouveaux membres, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous serons ravis de vous y accueillir.

A Chauny le 5 février 2024

Le Président Luc DEGONVILLE

**OCCE de l'Aisne**  
49 rue Aristide Briand  
02300 CHAUNY  
Tél. : 03 23 57 97 69  
Mail : ad02@occe.coop